



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Somme



Amiens, le 07 novembre 2019

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Somme
à

Madame la directrice de l'INSPÉ d'Amiens

S/c de monsieur le Président
de l'Université-Picardie-Jules-Verne
Mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'Éducation nationale

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
Mesdames et messieurs les enseignants
S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'Éducation nationale

Division des personnels
enseignants
Bureau du 1^{er} degré public

Affaire suivie par
Aurélie Guillemet

Téléphone
03 22 71 25 39

Mél.
Aurelie.guillemet@ac-amiens.fr

DSDEN Somme
20 Bd Alsace Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi
De 8 heures à 12 heures 30
Et de 14 heures à 17 heures

Objet : Allègement de service pour raisons de santé pour les personnels enseignants du 1^{er} degré public – Année scolaire 2020-2021.

Références : - Décret n°2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.
- Circulaire ministérielle n°2007-106 du 09 mai 2007 (BOEN n°20 du 17 mai 2007) relative au dispositif d'accompagnement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé

Dans le cadre juridique ci-dessus référencé, la présente circulaire a pour objet de vous présenter les modalités de mise en œuvre du dispositif d'allègement de service pour raisons de santé, au titre de l'année scolaire 2020/2021.

I. Bénéficiaires du dispositif

L'allègement de service constitue une modalité d'adaptation du poste de travail, ouverte aux personnels enseignants. Ce **dispositif exceptionnel** tend à permettre de concilier l'état de santé du demandeur (qui continue à percevoir l'intégralité de son traitement) avec les exigences de la continuité du service, par un aménagement du rythme et de ses conditions de travail.

II. Quotité de l'allègement

Conformément aux dispositions du décret cité en référence, l'allègement de service ne peut être envisagé que dans la limite maximale du tiers des obligations réglementaires de service de l'agent.

Il ne sera accordé qu'en journée entière.

Un agent exerçant à temps partiel pourra en bénéficier mais celui-ci ne saurait se cumuler avec le temps partiel thérapeutique.

Il est attribué pour une durée maximale de deux années scolaires à l'exception de situations individuelles particulières.

Si un enseignant souhaite toujours bénéficier d'un aménagement hebdomadaire, il pourra lui être accordé, à l'issue de ces deux ans, sur demande et avis du médecin de prévention, un temps partiel à 80% sur autorisation pour raisons médicales.

III. Décision d'allègement

Les décisions d'attribution d'allègement de service seront prises après avis du médecin de prévention et consultation de la commission administrative paritaire départementale statuant en avril 2020, puis seront notifiées par voie hiérarchique.

IV. Acheminement et calendrier

Les personnels devront adresser leur demande accompagnée d'un certificat médical à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale – division des personnels enseignants 1^{er} degré public par la voie hiérarchique pour le **vendredi 10 janvier 2020 délai de rigueur**.

Le secrétaire général
chargé de l'intérim des fonctions
d'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale

Fabrice DÉCLE



DEMANDE D'ALLEGEMENT DE SERVICE

Année scolaire 2020-2021

Affaire suivie par : Aurélie Guillemet

DONNÉES PERSONNELLES

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur NOM – Prénom : Date de naissance : / / 19 Adresse : Code postal : Ville : Tel fixe : Mobile : Courriel :	Situation familiale : <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> pacsé(e) <input type="checkbox"/> concubin(e) <input type="checkbox"/> séparé(e) <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> veuf(ve) Profession du conjoint : Enfants à charge (<i>nombre et date(s) de naissance</i>) :
--	--

DONNÉES PROFESSIONNELLES

Corps/Grade : Fonction : Ancienneté de service (au 01/09/2019) : ans mois jours	Ecole ou école de rattachement pour les remplaçants ou service pour affectation en dehors d'une école : depuis le : / /
--	--

- PREMIERE DEMANDE
 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT
 DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ALLEGEMENT (*joindre un certificat médical récent*)

L'ensemble de ce dossier est à adresser à :

Division des personnels enseignants
 Bureau 1^{er} degré public
 Mme Guillemet
 DSDEN Somme – 20 Bd Alsace Lorraine
 80063 AMIENS Cedex 9

Pour le vendredi 10 janvier 2020

Fait à, le / / 20
Signature

OBLIGATOIRE

AVIS DU DIRECTEUR (TRICE) DE L'ECOLE motivé et à porter à la connaissance de l'intéressé(e)

.....

.....

Fait à, le / / 20
Signature

AVIS DE L'INSPECTEUR (TRICE) DE LA CIRCONSCRIPTION motivé et à porter à la connaissance de l'intéressé(e)

.....

.....

Fait à, le / / 20
Signature